

GABARIT : PLAN POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES PARTICIPANTS HUMAINS AUX TRAVAUX DE RECHERCHE

Préambule

Dans le cadre des efforts permanents pour atténuer les risques de transmission et d'exposition au virus de la COVID-19, vous devez, dans le cadre de votre proposition d'une quelconque activité en personne comportant une interaction ou une proximité avec d'autres personnes, de remplir et de soumettre un plan de santé et sécurité qui doit :

- i. décrire les mesures/procédures qui sont ou seront mises en œuvre pour lutter contre/limiter/minimiser la propagation du virus de la COVID-19 ;
- ii. envisager les mesures indiquées ci-dessous ;
- iii. être mis à la disposition du département ou de l'unité concernés pour examen et approbation ;
- iv. être diffusé à toutes les personnes concernées par le(s) projet(s) proposé(s) afin qu'elles soient conscientes des précautions exigées.

Informations générales :

Personne en charge de la demande : Personne responsable de la recherche (si différent) :	Rattachement (Faculté/Département/Unité, Bâtiment) :
Courriel :	Téléphone :

Emplacement de la recherche : Veuillez indiquer où la recherche sera effectuée en répondant aux questions suivantes

Sur le campus ? Si c'est le cas, veuillez préciser :	
Salle(s) :	Bâtiment(s) :
À l'extérieur du campus ? Si c'est le cas, veuillez répondre aux questions suivantes :	
1. Recherche effectuée en Ontario ? Veuillez préciser l'emplacement	
2. Recherche effectuée dans une autre province ? Veuillez préciser l'emplacement	
3. Recherche effectuée dans un autre pays ? Veuillez préciser l'emplacement	

Pour une recherche se déroulant EN Ontario : Veuillez décrire, de manière aussi détaillée que possible, les mesures de santé et sécurité que vous prendrez en ce qui concerne les points suivants

NOTE : Les mesures pour la santé et la sécurité doivent être celles de la phase correspondante¹ de la *Loi sur la réouverture*

Point	Mesures d'atténuation pour la santé et la sécurité		
	Phase 1	Phase 2	Phase 3
Dépistage de la COVID-19 et gestion des incidents (corps enseignant, personnel, étudiants)			
Hygiène des mains et étiquette respiratoire			
Nettoyage et désinfection			
Distanciation physique			
Espaces partagés (p. ex. équipements, véhicules, espaces de travail communs)			
Utilisation de masques ou de couvre-visages			
Équipement de protection individuelle (ÉPI)			

¹ « Phase » fait référence aux trois phases des mesures en matière de santé publique telles qu'elles sont définies/indiquées dans le « Cadre d'intervention pour la COVID-19 » de la province de l'Ontario, mis à disposition sur <https://www.ontario.ca/page/covid-19-response-framework-keeping-ontario-safe-and-open>
Plan de santé et sécurité v2

Limites de capacité			
Autres mesures, propres à vos espaces (p. ex. capacité)			

Pour une recherche À L'EXTÉRIEUR de l'Ontario (dans une autre province et/ou à l'international), veuillez compléter ce tableau :

Point	Mesures d'atténuation pour la santé et la sécurité
Dépistage de la COVID-19 et gestion des incidents (corps enseignant, personnel, étudiants)	
Hygiène des mains et étiquette respiratoire	
Nettoyage et désinfection	
Distanciation physique	
Espaces partagés (p. ex. équipements, véhicules, espaces de travail communs)	
Utilisation de masques ou de couvre-visages	
Équipement de protection individuelle (ÉPI)	

Limites de capacité	
Autres mesures, propres à vos espaces (p. ex. capacité)	